

APRIL : Signature d'un contrat d'acquisition en vue de la cession d'Axeria IARD

Le groupe APRIL annonce aujourd'hui la conclusion d'un contrat d'acquisition pour la cession d'Axeria IARD, filiale de portage de risque du groupe spécialisée dans l'assurance dommages.

Le contrat d'acquisition, signé avec Watford Holdings Ltd. (« Watford »), porte sur la vente par le groupe APRIL et l'acquisition par Watford de 100% du capital d'Axeria IARD.

Cette opération, soumise à approbation réglementaire, s'inscrit dans la continuité de la stratégie de recentrage et de développement initiée par le groupe APRIL autour des activités de courtage sur cinq marchés phares (la santé et la prévoyance du particulier, des professionnels et des TPE, l'assurance emprunteur, la santé internationale et les niches dommage), annoncée le 18 mars 2019. Axeria IARD a généré 139,9 M€ de chiffre d'affaires en 2018.

La cession d'Axeria IARD par le groupe APRIL est subordonnée à l'obtention de l'autorisation préalable de l'ACPR et devrait intervenir durant le deuxième trimestre de l'année 2020.

APRIL est accompagné par Fenchurch Advisory Partners en tant que conseil en fusions-acquisitions pour cette opération.

CONTACTS

Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – guillaume.cerezo@april.com

Presse

Mélanie Sutter : +33 (0)4 72 36 49 33 / +33 (0)6 43 54 66 67 – melanie.sutter@april.com

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Document de Référence 2017 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

À propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 28 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 900 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

